



2002-2F

## RECOMMANDATION

### Aspects sociaux de la "Vision d'avenir 2020 de la Grande Région"

Le Conseil Parlementaire Interrégional, attentif à l'importance de l'élaboration par le Sommet des Exécutifs d'une « Vision d'avenir de la Grande Région à l'horizon 2020 », souhaite mettre en exergue les aspects sociaux de cette stratégie, au travers des enjeux les plus cruciaux de ceux-ci.

Le CPI est conscient du fait que les composantes de la Grande Région ne disposent pas de l'ensemble des moyens et leviers permettant de peser sur les évolutions constatées, mais il recommande aux acteurs concernés d'accorder toute l'attention nécessaire aux conséquences à long terme de ces évolutions.

1. En premier lieu, les perspectives contrastées de la **démographie** de la Grande Région doivent susciter la vigilance des responsables quant au maintien d'un tissu social cohérent et dynamique, favorisant en particulier la solidarité entre les générations.

Compte-tenu de ses propres possibilités, la Grande Région devrait ainsi veiller au développement du **bénévolat** comme pilier d'une société solidaire, au travers par exemple des aides de voisinage ou des services quotidiens, surtout dans les espaces les plus défavorisés.

De même, la Grande Région pourrait aussi contribuer à la mise en place de réseaux d'échanges et de consultation entre praticiens de la santé, pour apporter au plus près des citoyens les services nécessaires à leur bien-être.

La Grande Région pourrait encore développer des projets assurant les meilleures conditions d'une **organisation familiale**, adaptée à la fois à l'accroissement du taux d'emploi de la population active féminine et au nécessaire renouvellement des générations.

Globalement, les pouvoirs publics compétents devront enfin apporter l'attention la plus grande à la **qualité des services et des prestations dans les domaines de la santé et des soins**, et à leur niveau de couverture.

2. Concernant le **monde du travail**, le CPI recommande aussi que soient prises en compte les possibilités ouvertes par une **flexibilité du marché de l'emploi**, au travers des préconisations suivantes :

- une organisation flexible du temps de travail journalier pour les travailleurs, afin que la vie de famille quotidienne puisse être organisée de manière adéquate ;

- une flexibilité du temps de travail mensuel / annuel, afin de répondre aux besoins des entreprises ;
- et finalement une flexibilité du temps de travail de vie, afin de mieux répondre aux attentes sociétales et familiales auxquelles sont confrontés les travailleurs (prise en charge d'enfants ou de personnes âgées dans la famille etc.).

Pour un tel système de « flexibilité acceptable », la Grande Région pourrait être une région modèle ou mettre en œuvre un projet pilote dans ce domaine.

3. Pour pallier enfin les risques de **ségrégation sociale**, il s'agit d'engager les réflexions sur certains axes porteurs.

La Grande Région pourrait appuyer les initiatives de mise en place de **partenariats entre les jeunes et les personnes âgées** pour contribuer à renforcer la solidarité intergénérationnelle. Il serait en effet opportun de s'appuyer davantage sur l'expérience et l'expertise des seniors pour le transfert des savoirs et des connaissances au profit des plus jeunes.

Dans le cadre sociétal général, la Grande Région devra également promouvoir la **vie associative et la formation culturelle et artistique**, pour favoriser la participation de tous aux ressources et aux richesses dans ces domaines.

Le CPI souligne enfin l'importance d'un bon **équipement technologique** dans les écoles, la nécessité de la création de places publiques d'accès à l'Internet, et l'importance de l'apprentissage et de la formation permanente tout au long de la vie.

\*

Au-delà des enjeux sociaux de la Vision de la Grande Région pour les 20 ans à venir, le CPI préconise :

- que celle-ci développe des projets à vocation internationale,
- qu'elle fasse émerger une image positive d'elle-même à partir de ses nombreux atouts et potentiels,
- qu'elle favorise l'adaptation de ses capacités de formation aux besoins qui s'expriment en termes de création d'emplois,
- et qu'enfin, elle porte ses efforts sur la qualité de son cadre de vie, en direction des espaces tant urbains que ruraux, et pour ce qui concerne l'aménagement de ses paysages et le développement de ses ressources environnementales.

Au travers de ces recommandations, le CPI affirme la nécessité de **développer chez les citoyens de la Grande Région un sentiment d'appartenance à ce territoire commun**, qui est marqué par une histoire déjà longue et riche d'enseignements, et qui est aussi le lieu à partir duquel la construction européenne a connu un développement inédit et sans précédent depuis cinquante ans.

Sarrebruck, le 13 décembre 2002